

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **89 (1953)**

Heft 7

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396
MONTREUX, 21 février 1953

LXXXIX^e année — N° 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COLONIE de VACANCES GENEVOISE

pour enfants de 7 à 13 ans cherche
pour été 1953 le personnel de

direction et de surveillance

Séjour du 8 juillet au 26 août dans
le Jura vaudois. Ecrire en indiquant
la formation et les prétentions de
salaire sous chiffre AMX 53, Poste
du Mont-Blanc, Genève.

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux



**LOTTERIE
ROMANDE**

LE 7 MARS

Aux Pléiades

1400 m.

*vous trouverez
pour vos sorties d'hiver*

*belles pistes, champs d'exercices, trains-navette
d'un accès facile et rapide*

*Tous renseignements vous seront donnés avec plaisir
par la direction des Chemins de fer électriques veveysans* Tél. (021) 5 29 22

Les Paccots s/Châtel-St-Denis

HOTEL DENT DE LYS

L. Chassot propr.

Prix pour écoles

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: Commission pour le choix de lectures. — Comité d'entente des fédérations internationales du corps enseignant. — **Vaud:** Assemblée générale de la S.P.V. — Collecte à domicile en faveur des œuvres vaudoises de l'enfance. — Concert à St-François. — C.E.M.E.A. — Association vaudoise des maîtres de gymnastique. — Association vaudoise des maitresses d'école enfantine et semi-enfantine. — Nécrologie: † A. Forel. — **Genève:** U.I.G.M.: Convocation. — U.I.G.D.: Rappel. — U.A.E.E.: Convocation. — Soirée-fondue du 11 février. — **Neuchâtel:** Exposition scolaire permanente. — Glanures. — **Jura bernois:** Synode des instituteurs du district de Delémont. — Assemblée générale de la Société jurassienne de T.M. et R.S. — **Communiqué:** Stage de moniteurs pour colonies de vacances.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Fiches pour l'initiation à l'étude des fractions ordinaires. — Charly Pfister: L'enseignement de l'arithmétique. — Petits poèmes.

Partie corporative

COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES Rapport 1952

1952. — Nous avons voulu marquer cette année d'une pierre blanche. Cela parce que pour notre commission débute une seconde jeunesse: celle de la cinquantaine! En effet, ainsi que nous l'avons rappelé dans l'« Educateur » du 6 septembre, c'est à Neuchâtel, le 23 février 1902, que se réunit pour la première fois la Commission du Bulletin bibliographique. Comment fêter cela? Pour nous, il ne pouvait s'agir de soirée ou de banquet, mais bien de rendre service une fois de plus à l'enfance et aux parents.

Nous avons donc ouvert une exposition itinérante de livres pour la jeunesse.

Que ces lignes nous soient l'occasion de remercier les autorités neuchâteloises et genevoises, la Direction de l'Ecole cantonale des Beaux-Arts de Lausanne, nos sociétés pédagogiques, Mlle Gardy, de la Bibliothèque Pestalozzi, Mlle Redard, de la Bibliothèque municipale de Lausanne, MM. Ramseyer et Ischer, directeurs à Neuchâtel, nos nombreux collègues qui nous ont aidé de leurs avis, qui nous ont secondé par leur collaboration effective lors de la préparation, de la décoration, de la surveillance et de l'emballage. Nous ne pouvons les citer tous; mais qu'ils soient assurés de la gratitude sincère des membres de la commission. Le mot « collègue » a un sens.

Il convient également de louer la compréhension de la plupart des Editeurs romands et des représentations des firmes françaises qui nous ont prêté 600 volumes. Puisse ce geste leur avoir été profitable!

Nous ne voulons omettre parmi ceux qui ont droit à notre reconnaissance ni les chroniqueurs de plusieurs journaux, ni la Radio qui a recommandé notre manifestation, ni le Comité de la S.P.R. qui nous a attribué une subvention spéciale de 600 fr., le coût total s'étant monté à 800 fr.

Avons-nous atteint notre but qui était de conseiller à la veille des fêtes de fin d'année? Les nombreux parents et jeunes gens qui par centaines ont circulé entre nos tables, carnet et crayon à la main, pourraient répondre.

Certes, il y a eu des imperfections: il eût fallu de meilleures affiches et davantage de propagande. Mais la publicité est coûteuse et nos moyens financiers sont réduits. Nos successeurs qui auront la charge de célébrer le centenaire feront mieux, sans doute grâce aux procédés extraordinaires que leur époque leur permettra d'utiliser... Pour clore ce chapitre, disons que c'est encore la rareté de la finance qui nous a empêché d'ouvrir le concours duquel nous avions rêvé...

* * *

Et revenons à notre activité ordinaire.

Les trois feuilles de 1952 ont rendu compte de 66 titres se répartissant comme suit: 7 pour moins de 10 ans, 24 pour jeunes de 10 à 16 ans et 35 pour bibliothèques populaires, soit: 12 de genre narratif, 2 biographies, 3 monographies, 1 d'histoire, 1 de montagne, 4 de morale, religion et éducation, 3 de sciences naturelles, 2 concernant les arts et 7 les belles-lettres, la poésie et la linguistique.

Nous voici de ce fait au total de 4930 ouvrages analysés depuis le premier Bulletin de 1902.

* * *

Et maintenant, un aperçu de nos comptes:

<i>Subventions</i>	<i>Recettes</i>
Département fédéral de l'intérieur, Berne	300.—
Département de l'instruction publique, Vaud	160.—
Direction de l'instruction publique, Berne	150.—
Société pédagogique romande	200.—
S. P. V.	100.—
S. P. J., 1951 et 1952, soit 2 fois 50 fr.	100.—
U. I. G. — Dames	30.—
U. I. G. — Messieurs, 1952 et 1953, 2 fois 30 fr.	60.—
U. A. E. E. — Genève, 1952 et 1953, 2 fois 10 fr.	20.—
Bonification s/facture d'imprimerie	37.—
Total	1157.—
Frais séance annuelle 139 fr. moins	<i>Dépenses</i>
don R. Béguin 10.—	
participation S. P. R. 50.—	79.—
Facture p. fourniture enveloppes	39.—
Impression 3 feuilles Bulletin bibliographique	754.—
Solde frais exposition	200.—
Frais de bureau	21.—
Honoraires du secrétaire-caissier	200.—
Total	1293.—

Nous remercions les sections de la Romande qui ont déjà versé leur subvention pour 1953. Il nous est grandement utile d'avoir un peu... d'avance.

Au nom de la Commission pour le choix de lectures :

Le secrétaire-caissier : A. Chevalley.

COMITÉ D'ENTENTE DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES DU CORPS ENSEIGNANT

Le Comité d'Entente des Fédérations internationales du corps enseignant, admis par l'UNESCO comme organisation non gouvernementale bénéficiant des arrangements consultatifs et comprenant les organisations suivantes : Fédération internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire; Fédération internationale des Associations d'Instituteurs; Fédération internationale syndicale de l'Enseignement; Secrétariat professionnel international de l'Enseignement, réuni à Paris, le 20 décembre 1952, lors de sa XIVe session, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Les délégués des Fédérations internationales du Comité d'Entente, émus par le départ de M. Torrès-Bodet du poste de Directeur général de l'Unesco, rendent hommage aux efforts persévérants qu'il a accomplis pour la mise en pratique des principes de la Charte de l'Unesco, lui expriment leur gratitude pour l'accueil compréhensif et bienveillant qu'il a toujours réservé aux représentants du Comité d'Entente et pour l'intérêt qu'il a manifesté à leurs travaux lui adressent dans les circonstances présentes l'expression de leur profond regret et de leur vive sympathie.

2. Le Comité d'Entente après avoir pris connaissance du rapport du Comité d'experts de l'Unesco sur la question du droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté,

considérant l'extrême complexité du problème posé qui peut comporter à la fois l'acquisition des instruments élémentaires du savoir et une éducation permettant de prendre part effectivement à la vie de l'esprit,

demande à l'Unesco :

- 1) de définir les différentes parties du problème posé ;
- 2) de procéder préalablement à une enquête internationale sur les moyens utilisés actuellement dans les divers pays en vue d'assurer le développement de la culture sous ses divers aspects.

Cette enquête aurait également pour but d'étudier les formes propres à donner une efficacité accrue aux tentatives visant à favoriser la libre participation à la vie culturelle.

Le Comité d'Entente se déclare prêt à organiser une telle enquête au sein des organisations d'enseignants affiliées, sur la base d'un contrat analogue à celui conclu entre l'Unesco et le Comité d'Entente le 22 mars 1951.

* * *

De la réponse de M. Torrès-Bodet, nous extrayons :

« Je suis profondément touché par les sentiments si bienveillants qui animent votre Comité à mon égard et par la délicatesse avec laquelle vous m'en avez transmis l'expression. Ancien professeur, je demeure fidèlement attaché à la fonction de l'enseignement, sous quelque forme qu'elle s'exerce, bien persuadé que l'éducation d'un monde, dont le présent se renouvelle sans cesse, commande en majeure partie l'avenir de l'humanité. Aussi les liens avec le personnel enseignant, dont vous me donnez une si heureuse confirmation, sont-ils de ceux auxquels j'attache le plus de prix.

» ... Je vous prie d'agréer... et de transmettre à vos fédérations internationales, l'assurance de la profonde satisfaction que j'ai éprouvée à pouvoir collaborer avec elles et de mon sincère attachement à l'idéal qu'elles représentent au sein de l'Unesco. »

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE 1953

Les assises annuelles de la S. P. V. ont été tenues, comme de coutume, au Casino municipal de Montbenon, à Lausanne, le 25. 1. 1953.

Le collègue **Ruchet**, St-Légier, remplace au pied levé le président **A. Guidoux**, tombé subitement malade, et ouvre la séance à 14 h. 30 précises.

I. Les « **Fous chantants** », avec la participation dynamique de leur jeune monitrice, **Mlle Viscolo**, introduisent heureusement l'assemblée. Ils sont longuement et frénétiquement applaudis pour l'interprétation originale, rythmée autant que sentimentale, de sept chansons de leur répertoire varié. Les auditeurs bissent encore... mais l'heure est déjà dépassée et le président remercie. Puis, il s'excuse d'être au pupitre présidentiel et formule, au nom de l'assemblée qui acclame, les vœux de complète guérison pour le collègue retenu par la maladie. Il avise ensuite les participants de l'essai du micro qui va être tenté et prie tous les orateurs de bien vouloir s'avancer.

Il poursuit en souhaitant la bienvenue à l'assistance nombreuse et salue la présence de **M. Oguey**, chef du Département, de Mme et **M. G. Chevallaz**, directeur de l'Ecole normale, **Mlle Y. Schalk**, Commission extra-parlementaire pour la revision de la Loi, **M. André Bovon**, pasteur, président du Conseil synodal, **M. H. Thür**, président de la Société vaudoise des Maîtres secondaires, **M. G. Delay**, président de la S. P. R., **M. Willemin**, Genève, bulletinier, **M. Michel**, secrétaire général F.I.A.I., **M. Décorvet**, chef de l'Office du personnel, **M. Freymond**, président de la Fédération des Sociétés des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, ainsi que des délégués de toutes les associations genevoises, neuchâteloises et vaudoises. Pour honorer la mémoire des collègues décédés durant l'année écoulée, il invite l'assemblée à se lever.

Il donne alors la parole à **M. Oguey**, conseiller d'Etat, qui salue l'assistance avec la finesse et l'esprit qu'on lui connaît, et profite de cette occasion pour rappeler les fêtes commémoratives du 14 avril 1953, fête de la jeunesse, dont la réussite dépend surtout du corps enseignant.

Le président remercie M. Oguey pour son discours plein d'intérêt. Il rappelle, en fin de cette introduction, l'exposition attrayante et convie les intéressés à y jeter un coup d'œil à la sortie.

II. Passant à l'ordre du jour suivant, il déclare **l'Assemblée générale de la Société coopérative de Secours et Invalidité** ouverte.

1. Il ouvre la séance en mettant en discussion l'ordre du jour déjà paru dans le bulletin du 10 janvier 1953.

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. **Le procès-verbal de l'Assemblée du 27 janvier 1952 est adopté également.**

3. **Rapport du Conseil d'administration.**

M. Lavanchy, Lausanne, demande au Comité Central, s'il a retenu sa proposition d'étudier la création d'une Caisse au décès S. P. V., qui aurait pour but d'épargner aux survivants d'un membre décédé, les premiers soucis d'ordre financier. Qu'en est-il ?

M. Ruchet lit la proposition Lavanchy publiée dans l'« Educateur » du 16 février 1952.

Le président du C. C. répond que la proposition n'a pas été oubliée, et qu'elle a été remise à la **Commission des Assurances** pour étude.

Parole est donnée à **M. Clavel** qui déclare que la Commission a porté son effort, cette année, sur les cas de maladie de longue durée, mais que cela ne saurait tarder, car la Commission poursuit son travail.

4. **Commission Assurance Maladie de longue durée et Accident non professionnel :**

Après l'historique de la Caisse de Secours, le rapporteur, **A. Clavel** présente les trois propositions suivantes :

a) **En rester au statu quo.**

b) **S'assurer auprès d'une société d'assurance privée (onéreux).**

c) **S'assurer dans le cadre de la S. P. V.**

Il souligne que le point c) entraînerait une augmentation de cotisation. Ces propositions sont mises en discussion.

M. Décorvet, Office du personnel, intervient et prétend que si le statut du personnel fixe à 6 mois la durée de la maladie avant le manque à gagner, le Conseil d'Etat peut aller au delà de ces normes, dans des cas particulièrement dignes d'intérêt.

M. Petit applaudit au côté philanthropique de cette assurance, mais pense qu'il ne faut pas légiférer sur des cas exceptionnels. Nous devons nous baser sur la loi pour adapter les nouvelles dispositions de la Caisse de Secours.

Mlle Magnenat, Lausanne, veut savoir si la question de Secours est admise pour d'autres cas ? (veuvage, etc.), et non seulement pour la maladie ?

M. Clavel : C'est évident.

M. Barraud appuie l'idée Petit tout en attirant l'attention sur la cotisation.

M. Givel s'inquiète. Le comité peut-il affirmer que la question a été étudiée ? Il admet la question de principe, mais propose de ne rien entreprendre aujourd'hui.

M. Michel s'oppose à la motion Givel et certifie que c'est une œuvre de solidarité qui ne peut pas attendre et propose de passer au vote en demandant d'accepter.

Le président clôt la discussion et met aux voix les trois propositions Clavel.

C'est le point c), c'est-à-dire : **Assurance dans le cadre de la S. P. V.** qui est adopté à l'unanimité (moins deux voix).

5. Comptes, budget et cotisation :

La Caisse est en bonne posture. Les chiffres suffisamment éloquents se passent de commentaires.

6. Rapport de vérification des comptes 1952 :

La Commission a procédé à de nombreux pointages et vérifié les pièces comptables.

Les vérificateurs : Benjamin **Jotterand**, Morges, Elisabeth **Jöhr-Barrelet**, Granges, Robert **Pasche**, Lausanne, se portent garants de l'exactitude des comptes, et félicitent le caissier pour l'excellente tenue des livres.

7. Propositions individuelles : Aucune.

8. Elections statutaires :

Par suite du désistement de A. Guidoux, pour raison de santé, le vote est tacite et les deux membres présentés, **Mlle Ch. Cornioley**, Aigle, et **M. Barraud**, Vevey, sont élus du Conseil d'administration.

Monsieur Ruchet met un point final à l'assemblée générale de la Caisse de Secours en présentant aux membres du Conseil d'administration toute notre gratitude pour leur travail dévoué et leur précieuse collaboration.

Assemblée de la Société pédagogique

I. Procès-verbal : déjà paru. Adopté sans discussion.

II. Rapport des vérificateurs des comptes (paru dans l'« Educateur » du 17 janvier 1953, p. 31). Adopté sans discussion.

III. Budget et cotisation :

M. Gudit lit le budget et formule deux propositions :

- a) En raison des nouvelles dispositions de la Caisse de Secours, il estime indispensable une augmentation de cotisation de **Fr. 4.—**. Adopté à l'unanimité.

La cotisation pour 1953 passe donc de Fr. 27.— à **Fr. 31.—** (dont Fr. 5.— pour la Caisse de Secours).

- b) Vu l'impossibilité de répartir une seule facture sur les deux caisses, il propose le point suivant :

Dans quelles proportions la Caisse de Secours doit-elle participer aux frais administratifs ?

M. Borloz : C'est une question administrative qui ne concerne pas l'Assemblée. **Il propose que le soin de cette répartition des frais soit laissé au C. C.**

Cette proposition est adoptée à une évidente majorité (moins une voix).

IV. Rapport du Comité central :

Prolongation du mandat du président. Discussion.

M. Maibach souscrit chaleureusement à la remarque du président, propose d'étudier la question et d'attendre la prochaine assemblée pour prendre une décision qui entraînerait la modification des statuts.

M. Petit déclare, en faveur de la proposition Maibach, que les critiques qu'il avait formulées en dernière assemblée, ne tiennent pas pour 1952. Il serait regrettable d'avoir à se séparer d'un président à la hauteur, qui a su associer le corps enseignant aux problèmes divers de son Association. Il félicite et remercie le C. C. pour son esprit de solidarité.

M. Michel regrette. Le C. C. aurait bien fait d'avoir à nous soumettre une proposition ferme et propose d'étudier un nouvel article des statuts pour l'an prochain.

M. Born défend nettement l'idée de prolonger ce mandat.

M. Chevalley appuie la proposition Michel et estime nécessaire cette modification pour apprendre à connaître les associations sœurs.

M. Schertenleib soumet deux propositions:

a) Le C. C. peut émettre un vœu immédiat pour la prolongation du mandat.

b) Toute la question doit être revue par le C. C.

M. Michel précise sa première proposition:

L'Assemblée demande l'étude de la prolongation du mandat du président et la désignation de celui-ci par l'Assemblée générale.

M. Maibach désire que toute cette étude soit faite par une commission spéciale.

Le président de l'assemblée clôt les débats et passe ces différentes propositions au vote.

La proposition Michel-Maibach : Etude de la prolongation du mandat du président, est adoptée à l'unanimité.

M. Lavanchy souhaite, lui, un caissier permanent.

Ce vœu sera mis à l'étude.

V. Proposition du C. C. :

Aujourd'hui, nous avons l'agréable mission de vous proposer comme membre d'honneur de notre Association, M. G. Chevallaz qui, par sa fidélité et son dévouement à notre cause, y a droit. Toutes les exigences de nos statuts sont remplies sinon dépassées. Cette initiative heureuse n'est pas mise aux voix, mais elle est adoptée spontanément par acclamations, en dérogation à l'article 35 e) des statuts.

Le diplôme en main, **Monsieur Chevallaz**, dès cet instant membre d'honneur de la S. P. V., prend la parole pour remercier le comité et toute l'assistance.

Heureux de notre témoignage, auquel il tient à associer son épouse, M. Chevallaz nous assure qu'il n'a jamais cessé d'être des nôtres, il n'a jamais cessé d'être instituteur. Puisse sa conclusion passionnée : « Nous n'avons pas le droit de douter... Donnons toujours à pleines mains... » reconforter tous les découragés.

VI. Modification de l'article 6ter des statuts :

M. Vuillemin lit le rapport de la Commission, en l'absence du rapporteur, M. Bonifay.

Toutes les sections ont répondu.

La question de principe a été admise par 17 contre 3.

Le président lit une nouvelle fois la rédaction proposée qu'il met aux voix (« Educateur » du 24. 1. 53).

Rédaction nouvelle :

Les institutrices et les instituteurs qui quittent l'enseignement

- a) pour devenir inspecteurs ou directeurs d'école peuvent, sur leur demande, rester membres actifs de la S.P.V., dans la section de leur domicile.

Disposition transitoire :

Les inspecteurs, inspectrices et directeurs d'école, touchés par

- b) l'ancien art. 6ter et ayant fait partie de la S.P.V., peuvent demander leur réintégration, dans les trois mois suivant l'adoption du nouvel article.

Ce texte est adopté à une majorité évidente.

VII. Propositions individuelles des sections : Aucune.

VIII. Propositions individuelles :

A. Le collègue Pilet argumente sur l'influence néfaste que peuvent avoir sur les jeunes les « boîtes à sous » et formule la motion suivante :

- La S.P.V. demande d'interdire les « machines à sous » dans le canton de Vaud et, si cette mesure s'avère impossible, d'en interdire l'accès à tous les jeunes n'ayant pas atteint 18 ans.

Pas de discussion. Ce texte sera transmis au Conseil d'Etat.

B. M. Cherix, Bex, regrette que le C.C. n'ait pas fait rectifier les chiffres publiés dans les journaux quant au coût relatif au remplacement des instituteurs, pour le service militaire, ces nouvelles étant mensongères et tendancieuses.

XI. Elections statutaires. — Bureau de l'Assemblée :

- a) Il s'agit de remplacer le président A. Guidoux qui se retire pour raison de santé.

M. Borloz : l'assemblée n'est pas habilitée pour désigner un président, le Bureau ayant à s'organiser lui-même.

Il s'agit donc de nommer un membre du Bureau, les autres membres étant réélus tacitement.

M. Monnet, de Montreux, est désigné.

- b) **Election du C.C. :**

Tacitement, **Mlle Cornioley**, présentée par la section d'Aigle, est élue pour remplacer Mlle Corthésy, et **M. Barraud**, de Vevey, succède à M. Maurice Clavel.

Aux deux collègues sortant vont les vifs remerciements de toute l'assemblée pour leur travail inestimable et les services rendus à notre Association.

Il est 17 h. 20, quand le président clôt l'assemblée en remerciant le C.C. pour son dévouement mis à rude épreuve et son labeur toujours constructif.

Lausanne, le 1er février 1953.

La secrétaire : H. Gachet.

COLLECTE A DOMICILE EN FAVEUR DES ŒUVRES VAUDOISES DE L'ENFANCE

du 16 février au 7 mars 1953

organisée par le Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance

La « Collecte en faveur des œuvres vaudoises de l'enfance », CCP II 1733, permet d'aider les œuvres privées cantonales et locales.

Plutôt que de développer longuement l'une des affirmations suivantes :

- « Les besoins de l'enfance sont immenses »
- « L'enfant a droit à la vie »
- « Chez nous il y a encore trop de misère »
- « Il faut s'y prendre à temps »
- « Les œuvres de l'enfance doivent être soutenues »

nous ne faisons que vous rappeler aujourd'hui le texte de la Déclaration des Droits de l'Enfant qui nous met en face de nos devoirs vis-à-vis de l'enfant :

- I. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
- II. L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
- III. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.
- IV. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie, et doit être protégé contre toute exploitation.
- V. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.

R. T.

CONCERT A ST-FRANÇOIS

Nous rappelons le concert de demain dimanche 22 février, à 17 h. 15 au temple de St-François. Prix unique 2 fr. 40 (enf. 1 fr. 20).

Sous le patronage de MM. Pierre Oguey, Georges Jaccottet et Georges Chevallaz, vous entendrez vos collègues de la région de Morges

sous la direction de Henri Lavanchy. A l'orgue : le Dr Charles Guisan et Eric Stauffer.

La Messe en do de Mozart sera donnée en première audition à Lausanne grâce à la flatteuse invitation du « Prestant ». Au programme aussi : Purcell et J. S. Bach.

C. E. M. E. A.

Nous rappelons la séance d'information cet après-midi 21 février à 15 h. au Café-glacier Bel-Air. (Voir le détail dans le Bulletin du 14 février.)

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Faisant suite au premier cours organisé en octobre 1952, notre association organise une deuxième journée de gymnastique féminine et rythmique. Elle aura lieu à Lausanne, le samedi 28 février. Début du cours : 15 h. à la halle de gymnastique de l'Ecole normale. Fin du cours : 18 h.

Programme du cours : école du corps, balles élastiques, leçon type. M. Burger, maître de gymnastique à l'Ecole normale d'Aarau, travaillera avec le cours de 17 h. à 18 h.

Frais de voyage remboursés aux membres de l'association.

Des douches seront à disposition.

Les inscriptions sont à adresser jusqu'au mercredi 25 février, à N. Yersin, avenue Bergières 3, Lausanne.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

Nous rappelons la séance du samedi 28 février à 14 h. 15 à l'Ecole enfantine du Valentin, rue du Valentin 41, **Lausanne** (trolleybus 1 ou 2). « Les pipeaux de bambou à l'école », démonstration gratuite, travail avec des groupes d'enfants.

NÉCROLOGIE

† **Auguste Forel**, instituteur retraité. A La Tour-de-Peilz est décédé, des suites d'une longue maladie, notre collègue Auguste Forel. Le défunt, originaire de Cully et Lutry, avait obtenu son brevet de capacité en 1904. Il enseigna à Huémoz jusqu'en 1912, puis pendant 30 ans à La Tour, où il prit sa retraite en 1942. A. Forel fut un excellent éducateur, un spécialiste de l'enseignement des travaux manuels, un fin connaisseur de notre histoire et de nos institutions. Il prit part active à la vie de la S. P. V. et fut, avec les Grec, Serex, Chantrens, de l'équipe qui batailla ferme pour faire triompher les revendications du corps enseignant vaudois, à une époque héroïque, où le maître devait se contenter d'un traitement de misère. C'est pourquoi nous rendons hommage à la mémoire de ce collègue actif, courageux, sincère, fidèle serviteur de l'école vaudoise et tenace défenseur de notre corporation.

M.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en **assemblée générale administrative le jeudi 26 février 1953, à 10 h. précises, à La Chésa, rue du Rhône 31.**

Ordre du jour statutaire (voir convocation individuelle).

Cette assemblée est obligatoire pour les membres actifs; une amende de 2 francs est infligée aux membres qui n'ont pas présenté **par écrit** une excuse reconnue valable par le comité (art. 8 des statuts).

L'assemblée sera suivie d'un repas facultatif au cours duquel nous aurons l'occasion de fêter nos nouveaux membres honoraires: nos collègues **Emile Métraux, Louis Dufour, Antoine Ducret, Charles Sichler** et **Robert Frick**, qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite.

Ce repas sera servi à midi 30 au restaurant Bolozon, 4, rue du Vieux-Collège.

N.B. — Les collègues ou les groupes de collègues qui désirent présenter une candidature pour le comité sont priés d'écrire, d'ici au 26 février, au président, notre collègue Nussbaum, 20 Grand Pré.

A. L.

U. I. G. DAMES

RAPPEL

Chères collègues,

Vous êtes convoquées à notre **assemblée générale administrative annuelle** qui aura lieu le **jeudi 26 février, à 15 heures, à l'Hôtel du Rhône** (quai Turretini).

Nous vous rappelons que cette assemblée statutaire est amendable.

U. A. E. E.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Jeudi 26 février 1953, à 15 h. précises, au Café-tea room de la Bourse (1er étage), 14, place de la Fusterie

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée.
2. Rapport de la présidente.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices des comptes.

5. Discussion et approbation de ces rapports.
6. Rapport des déléguées.
7. Nomination de la présidente et des membres du Comité.
8. Nomination des vérificatrices des comptes.
9. Divers et propositions individuelles.

Les propositions individuelles doivent être faites par écrit, avant l'assemblée.

Présence obligatoire (amende : Fr. 5.—)

Les personnes qui, pour une raison valable, ne peuvent assister à la séance, sont priées d'envoyer une excuse écrite à la présidente : Mlle A. Hermatschweiler, 7, rue H. Mussard.

Afin de simplifier le service : thé et 2 petites pièces, Fr. 1.40 (service compris) à payer à l'entrée. F. S.

SOIRÉE-FONDUE DU 11 FÉVRIER 1953

Malgré les ravages de la grippe, qui avait fort inopportunément choisi cette semaine pour lancer son offensive principale, une bonne vingtaine de collègues étaient réunies mercredi 11 février dans le cadre évocateur de Grimentz qu'offre le Café du Boulevard. Après avoir admiré comme il se doit le vieux mazot authentique qui encadre le grill à râclettes, nous vouâmes toute notre attention au maniement de la fourchette dans les caquelons fumants et odorants. Quelle bonne, quelle délicieuse, quelle onctueuse fondue nous avons mangée-là ! N'est-ce pas, chère Madame, qui y avez si bien fait honneur, que cela faisait plaisir à voir ?

Et si celles qui n'aiment pas la fondue ou que la fondue n'aime pas ont dû quelque peu attendre le plat de leur choix, quel régal aussi fut pour elles cette choucroute si bien garnie. Pour un peu, on s'en serait aussi commandé une !

Après quoi, de gais propos, d'alertes anecdotes fusèrent à travers la longue table : souvenirs d'autrefois ou mots d'enfants qui nous réjouirent.

La place laissée dans nos bavardages à celle qui entend occuper en ce moment toutes les conversations — la grippe, puisqu'il faut l'appeler par son nom — fut des plus minime : juste le temps d'envoyer une pensée apitoyée aux collègues qui, à cause d'elle, ont été privées d'une aussi agréable soirée. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Merci, chère présidente, de nous avoir proposé cette réunion-fondue où, comme toujours, notre plaisir fut grand de passer ensemble quelques heures si rapidement écoulées. F. S.

Si au lieu de parler toujours des mauvais journaux d'enfants nous abonnions nos enfants aux bons journaux... « L'Ecolier Romand » et « Caravelle » par exemple.

NEUCHÂTEL

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Le nouveau Comité est maintenant complet. Le Département de l'I. P. a désigné ses trois représentants : MM. Charles Bonny, inspecteur, Dr Adolphe Ischer, directeur des études pédagogiques, M. Vouga, secrétaire au Département, auxquels s'ajoutent les trois délégués de la S. P. N. signalés ici antérieurement : Mlle Grüner, MM. Landry et Renaud.

M. Charles Landry a été nommé à la présidence ; c'est dire que cette institution restera en d'excellentes mains après avoir été dirigée fort longtemps par notre ancien collègue, M. Maurice Montandon, dont nous avons eu lieu de louer toute la compétence.

En outre, l'Etat vient d'accorder une quarantaine de mille francs pour l'installation de l'E. S. P. dans ses nouveaux locaux au gymnase cantonal. C'est tout à fait bien... W. G.

GLANURES (suite)

(Du rapport des écoles de La Chaux-de-Fonds)

Les autorités de La Chaux-de-Fonds sont assez aimables pour nous adresser chaque année le rapport des écoles. Nous les en remercions et nous excusons de ne faire paraître que maintenant quelques extraits de ce rapport, reçu déjà en novembre. G. W.

Journée de sport. — Jusqu'ici, trois jours de congé consécutifs étaient accordés pour la pratique des sports. Dorénavant, sur la proposition du directeur, ces journées seront égrenées au cours de l'hiver au moment où le temps et la neige s'y prêteront le mieux.

Nombre des classes. — Le nombre de classes a passé de 89 en 1942 à 102 en 1952. En plus, 9 classes devront être ouvertes en 1953. D'où l'urgence de la construction d'un nouveau bâtiment d'école. Les autorités communales en ont accueilli très favorablement le projet et ont accordé un crédit de 2 375 000 fr. pour l'érection d'un centre scolaire. Le projet tient largement compte des exigences scolaires modernes et sa réalisation fera honneur à la grande cité.

Parallèlement, on se rend compte, de toutes parts, que la création de jardins d'enfants rendrait de grands services aussi bien aux parents qu'à l'école elle-même. Une étude de toute la question est faite par les représentants des différents milieux intéressés.

Retraites. — « Une institutrice et trois instituteurs ont atteint la limite d'âge : Mlle Berthe Redard, MM. Armand Bühler, Julien Korman et Arthur Perrenoud.

» Mlle **Redard**, nommée aux Bulles en 1907, puis en ville en 1908, est une institutrice enthousiaste, optimiste et très sensible, donnant toujours à l'école le meilleur d'elle-même ; elle a su rester jusqu'à l'heure de la retraite, très jeune d'allure et de caractère et ses élèves garderont d'elle le meilleur souvenir.

» **M. Kormann**, instituteur aux Planchettes de 1908 à 1914, puis à la Sombaille de 1914 à 1921, a dirigé, dès le printemps 1921, en ville, des classes des degrés moyen et supérieur.

» **M. Bühler**, instituteur au Jura bernois, remplaçant, puis titulaire d'une classe du degré moyen depuis 1912, remplaçant de maîtres de gymnastique, titulaire d'une classe de développement depuis 1932, fut, dès cette date, maître de 7e, puis de 8e année.

» **M. Perrenoud**, instituteur à la Corbatière de 1906 à 1913, a été, de 1913 à 1941, titulaire d'une classe du degré moyen, puis, dès 1941, d'une classe du degré supérieur.

» Ces trois maîtres furent d'une conscience exemplaire ; leurs élèves et leurs collègues ont apprécié en eux l'esprit de travail, de stricte discipline ; ils ont tous trois su créer dans leur classe une saine et bien-faisante atmosphère d'étude. »

« **Anniversaires.** — Au cours de l'année, plusieurs membres du Corps enseignant ont été l'objet, soit dans leur classe, soit au bureau de la direction, d'une cérémonie bien modeste, au cours de laquelle les autorités leur ont exprimé leurs sentiments de reconnaissance et leurs vœux. Ce sont : Mlles **Alice Clerc**, **Jeanne Franc**, MM. **Daniel Matthey** et **Armand Bühler**, tous quatre au service de l'école depuis quarante ans, et M. **Georges Mayer**, en activité depuis 25 ans. A ces 5 jubilaires, M. Adrien Favre-Bulle remit la gratification habituelle, tandis que M. Willy Jeanneret apportait aux quatre premiers le plateau dédié, cadeau de l'Etat. La direction des Ecoles primaires se fait un plaisir de renouveler ici à ces fidèles membres du Corps enseignant ses félicitations et ses vœux. »

Récitals. — « Les élèves des degrés inférieur et moyen ont eu le privilège d'assister aux charmants récitals donnés par Mme Béguin, violoniste et cantatrice, accompagnée au piano par Mme Miéville. Le thème des récitals était, pour les grands : « La musique de cour aux XVIIe et XVIIIe siècles », tandis que les élèves de 1re et 2e années ont applaudi — et chanté de bon cœur sous l'experte direction de Mme Béguin — « Des chansons pour les petits ».

» A titre d'essai, un récital d'orgue a été donné aux élèves des classes de 6e à 9e années filles. M. Paul Matthey a bien voulu préparer un programme intéressant consacré à 4 musiciens des XIXe et XXe siècles : Félix Mendelssohn-Bartholdy, Gilbert Duprez, Jean Langlais, Olivier Messiaen. Les élèves dont le sens musical est suffisamment développé à cet âge, ont certainement joui de ce beau concert. »

Cinéma. — Des appareils Dixi sont installés aux collèges de l'Ouest, de la Promenade, de la Charrière, Primaire. Les collèges du Valanvron, des Bulles et de la Sombaille disposent d'un excellent appareil Kodascope.

Bibliothèque. — Le Comité de la Bibliothèque de la jeunesse projette d'établir à La Chaux-de-Fonds une bibliothèque pour les jeunes de 6 à 16 ans comme il en existe déjà dans presque toutes les villes suisses.

Et nous voici à la fin des quelques extraits du rapport que M. Perrelet, directeur, a rédigé avec un soin extrême. Nous voulons croire qu'ils étaient de nature à intéresser le Corps enseignant de tout le canton.

W. G.

JURA BERNOIS

SYNODE DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE DELÉMONT

Les membres du corps enseignant du district de Delémont ont tenu mercredi 4 février dernier une importante assemblée synodale au chef-lieu. On notait la présence de plus de quatre-vingts membres de la société des instituteurs bernois.

Le programme de la journée comprenait deux parties. Le matin une conférence de M. Henri Borruat, directeur du Foyer jurassien d'éducation, visite de l'établissement, récital de chant, poésie et musique et l'après-midi une importante séance administrative au château de Domont.

Le président de la section, M. Denis Surdez, instituteur à Bassecourt, ouvrit la séance à 8 h. 15 par un cordial salut de bienvenue à tous les participants réunis dans le vaste hall du Foyer tout en remerciant la Commission et la Direction de l'établissement d'avoir bien voulu consentir à cette prise de contact officielle, puis les petits pensionnaires nous offrirent le régal de gentilles chansons très bien exécutées et auxquelles répondit le chœur mixte des instituteurs sous l'habile direction de M. Paul Schaller de Vicques.

Nous eûmes ensuite le plaisir d'entendre une conférence fort intéressante et magistralement bien présentée par M. le directeur Borruat. Cette conférence nous révéla à la fois un homme de cœur et un pédagogue dont les secrets de la psychologie infantine et plus spécialement celle de l'enfant retardé, avec tous ses complexes, ses refoulements et son atavisme sont bien connus.

Ce fut certainement et depuis longtemps dans un synode, une des conférences les plus suggestives et les plus riches en expériences personnelles qui nous aient été données d'entendre.

On ne peut se faire une idée de la somme de patience, de persévérance et la noblesse de sentiments dont doivent faire preuve constamment les personnes chargées de s'occuper de ces petits déshérités. Cette tâche est encore étrangement compliquée, comme n'a pas manqué de nous l'affirmer M. Borruat, par la présence au Foyer jurassien d'enfants difficiles, issus de parents tarés et que l'on doit accepter faute d'un établissement spécial dans notre Jura. A ce propos certains faits cités font frémir...

Dans son exposé M. Borruat se plut à relever les efforts si méritants des pionniers de l'œuvre et spécialement de feu M. Th. Möckli, ancien inspecteur scolaire, et de rappeler la somme de travail considérable et l'inlassable dévouement, souvent fort mal compris, des anciens directeurs MM. Gros et Monnat qui eurent la lourde tâche, le premier de créer ce Foyer, de le faire vivre malgré des difficultés et

des charges qui semblaient insurmontables, le second d'en surveiller la construction, de l'aménager et d'en faire ce qu'il est dans sa structure actuelle.

Notre reconnaissance va également au canton dont les subventions se montèrent à 80 % du coût de la construction dont le total n'est pas loin du million. Une lourde dette pèse encore sur l'établissement et l'on apprend qu'immanquablement une mesure d'assainissement devra intervenir tôt ou tard.

Pour terminer, M. Borruat fait appel à la collaboration de tous les membres du corps enseignant pour le seconder dans sa tâche d'éducateur et le renseigner au mieux sur le comportement et l'état mental des enfants de nos classes que nous lui confions.

La fin de cette conférence fut marquée par une série d'applaudissements et un tel exposé mérite de dépasser le cadre d'un synode d'instituteurs. Certainement que dans nos communes, à l'entendre, on comprendrait mieux le rôle que devrait jouer le Foyer jurassien d'éducation pour nos enfants retardés. On saurait mieux prendre sa défense et finalement exiger qu'on le rende tout entier à sa destinée première et ne plus tolérer de mettre sous le même toit de pauvres mais **braves** gosses avec des êtres vicieux...

Faisant suite à la conférence de M. Borruat, M. Abel Babey, instituteur au Foyer, donna quelques précisions sur les méthodes particulières employées pour l'enseignement par les maîtres et maîtresses puis eut lieu la visite de l'établissement, fort bien tenu, où rien ne manque à l'hygiène, à la vie familiale et au confort.

De onze heures à midi, toujours dans le hall du Foyer, nous eûmes la faveur d'un récital grâce aux talents artistiques et littéraires, touchant à la perfection, de nos collègues Willy Béguelin, de Tramelan, et Francis Bourquin, de Villeret, qui dans un programme aussi riche que varié, nous firent connaître des œuvres de Fauré, Duparc, Gagnébin, Debussy et des compositions personnelles qui prouvent que dans notre terre jurassienne le sens artistique et une chose bien acquise. Un sincère merci à nos deux collègues !

Puis ce fut la montée en auto-car ou en voitures au château de Domont, au milieu d'un paysage hivernal de toute beauté.

Là-haut, nous avons eu l'honneur d'être les hôtes de la belle et vaste salle de l'antique manoir, complètement rénovée, on nous y servit un banquet finement préparé et durant lequel ne cessa de régner la plus franche cordialité.

A 15 heures, le président ouvre la partie administrative et rappelle la mémoire de M. l'inspecteur Pierre Mamie dont nous aurions dû prendre congé officiellement aujourd'hui et qu'une mort subite a enlevé il y a une semaine à peine à la grande famille des instituteurs : toute l'assistance se leva pour honorer sa mémoire.

L'assemblée décide ensuite de mettre à l'étude, pour le prochain congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, qui aura lieu en 1954, la thèse : « Relations entre le corps enseignant et les Autorités », puis notre collègue M. Charles Jeanneret, de Pleigne, délégué au

Comité cantonal, donne un aperçu de la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant du canton de Berne dont le Grand Conseil va s'occuper prochainement.

Sur proposition de nombreux collègues il est voté une motion demandant que les allocations de famille et pour enfants soient augmentées les normes actuelles étant nettement insuffisantes, puis on entend diverses doléances, fort justifiées, sur les registres officiels de nos classes dont le papier est de mauvaise qualité et les rubriques à remplir trop compliquées.

Pour terminer on décide de maintenir le chœur mixte des instituteurs dont les répétitions auront lieu désormais une fois par mois.

Vers cinq heures, le car ramena dans la vallée l'aimable cohorte d'instituteurs et d'institutrices, de jeunes et de moins jeunes, tous satisfaits de cette belle journée de travail et d'amitié, fortifiés d'une foi nouvelle dans la noble tâche d'instruire, d'éduquer et d'aimer les enfants qui nous sont confiés !

P. B.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Une vingtaine de membres de la société ont répondu à la convocation du comité et se sont retrouvés à Delémont, le samedi 7 février.

M. Albert Berberat, inspecteur scolaire à Bienne ouvre la séance et salue particulièrement la présence de MM. Hans Nobs, président de l'Association cantonale de travail manuel, Georges Joset, inspecteur scolaire à Courtételle et Ed. Guéniat, dir. de l'Ecole Normale de Porrentruy.

Après la lecture du procès-verbal et la présentation de quelques excuses, le président passe à l'ordre du jour :

1. Communications du président :

La société jurassienne a huit ans d'existence. Au cours de l'année qui se termine, nous avons eu à déplorer la mort de deux membres dévoués, Messieurs les inspecteurs Frey et Mamie. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire. Proposition est faite par l'Association cantonale bernoise au comité suisse de désigner **la ville de Bienne comme organisatrice des cours normaux fédéraux en 1954 (à Lugano en 53).**

2. Rapport du caissier :

A la suite de l'organisation de la conférence Célestin Freinet en mai 52 à Delémont, notre caisse enregistre une petite diminution de fortune de Fr. 42.— environ avec un actif dépassant Fr. 480.—. Les frais de la tournée Freinet au Jura ont été en grande partie couverts par la quête organisée à la sortie.

3. Rapport du président sur l'activité en 52 :

Trois cours avaient été prévus : menuiserie, construction d'appareils de physique, construction de reliefs. Les deux premiers ont eu lieu ; le

troisième, n'ayant réuni que quatre inscriptions, n'a pu être donné.

Cours de menuiserie à Moutier : Dirigé avec compétence par notre collègue Colin, il a réuni le nombre imposant de 15 participants.

Cours de construction d'appareils de physique : Donné par M. Hans Nobs, avec le concours de M. Cramatte, de St-Ursanne, il fut suivi par 7 collègues dont deux du Laufonnais.

Le président remercie les directeurs de cours et les participants.

La conférence Freinet, lors de la tournée que ce dernier fit en Suisse romande, groupa plus de 300 personnes entassées dans la salle du Restaurant Central à Delémont. Ce fut une réussite malgré que, comme prévu d'ailleurs, elle fût accueillie par des mouvements divers...

4. Nominations statutaires :

Personne n'ayant manifesté le désir de quitter le comité, le président est réélu par acclamations. Il en est de même pour les six autres collègues. Le comité aura la composition suivante : Président : Albert Berberat, insp. scolaire, Bienne ; secrétaire : collègue Bourquin, inst., Bienne ; caissier : H. Colin, inst., Bienne ; assesseurs : Mme Flückiger-Brahier, Le Démont ; P. Bregnard, Courtételle ; G. Cramatte, St-Ursanne ; Chodat, Moutier.

5. Programme d'activité pour 53 :

L'ancien canton a prévu 5 cours techniques et 7 cours didactiques. Le comité jurassien fait la proposition d'organiser en 53 un **cours de cartonnage** (4 semaines). Pour le surplus, il attend des propositions de l'assemblée :

M. Etienne, prof., Delémont : Cours de biologie avec le ruisseau.

M. Perrot, Bienne : Cours de modelage.

M. Guéniat, Porrentruy : Cours de décoration de la classe.

Mlle Keller : Etude du milieu (quelques samedis après-midi).

Le comité étudiera ces diverses suggestions. Le cours de biologie pourra avoir lieu dans le Jura dès que la question des locaux sera au point à l'Ecole normale de Porrentruy.

Il est à souhaiter que, par la suite, on pourra coordonner l'activité de notre société avec celle de la commission des cours de perfectionnement.

M. Guéniat, dir. de l'Ecole normale et président de la Société pédagogique jurassienne annonce la « décentralisation » du Centre d'information de la SPJ. Tout ce qui concerne le degré inférieur restera à l'Ecole normale de Delémont. L'affaire pourra être mise sur pied au moment où les transformations seront terminées à l'E.N. de Porrentruy. En temps et lieu, un catalogue sera publié au sujet de tout ce que le Centre d'information met à la disposition du corps enseignant.

D'autre part, une série de cinq nouveaux clichés sortira prochainement et sera mis à la disposition de ceux qui en feront la demande.

Le collègue Hans Nobs, prés. de l'Association cantonale bernoise apporte les salutations du comité cantonal tandis que notre président lève la séance en souhaitant un bon retour à chaque participant.

T.

COMMUNIQUÉ

STAGE DE 10 JOURS POUR MONITEURS DE COLONIES DE VACANCES ET DE MAISONS D'ENFANTS

Du 26 mars au 3 avril aura lieu à La Rippe sur Nyon, dans les locaux de la colonie de vacances genevoise de St-Gervais, un stage de formation pour les personnes qui désirent travailler dans une équipe de moniteurs. L'Association suisse des Centres d'entraînement qui organise des stages depuis 1949, rappelle que les municipalités, les organisations de jeunesse, les comités de colonies de vacances, recommandent ces stages dont les participants retirent le plus grand profit.

Pour tous renseignements, envoi du prospectus, s'adresser au président, M. E. Laravoire, rue Calvin 11, Genève.

EN PLANTANT SES LÉGUMES

Qui veut s'épargner un sujet de mécontentement dès le jour de la plantation, fera bien de n'utiliser que des plants de premier choix, si possible déjà repiqués et bien enracinés dans une bonne motte de terre, notamment s'il s'agit de salades, de céleris et de choux. En n'employant que des sujets vigoureux et sains, qui reprendront rapidement, on peut être assuré du succès, à condition toutefois de les planter avec tous les soins voulus (salades et céleris plutôt peu profond que trop). On n'oubliera pas qu'une modeste quantité d'Engrais complet Lonza, appliqué au moment où les plantes ont repris, fait toujours merveille. Il suffira d'en épandre une poignée (20 - 30 g) au m², entre les lignes de plantation, et de sarcler légèrement ensuite. Cet engrais de vieille renommée, fort riche en matières fertilisantes, stimulera la croissance des jeunes plantes et les fortifiera. Il est également possible de donner cette fumure sous forme de solution ; on utilisera à cet effet une poignée d'engrais par 10 litres d'eau. Cette manière de procéder est particulièrement recommandable en période de sécheresse.



Partie pédagogique

FICHES

POUR L'INITIATION A L'ÉTUDE DES FRACTIONS ORDINAIRES

La série des 127 fiches ci-dessus, qui a connu un grand succès, est épuisée depuis quelques années déjà. Pour répondre à plusieurs demandes, nous avons réédité ce qu'on appelle les « Fiches Béguin », du nom de celui qui les a mises au point durant près de 10 années, notre collègue Maurice Béguin, maître à l'Ecole du Mail, actuellement inspecteur scolaire à Genève.

En son temps, l'« Educateur » a présenté cette publication dans les termes suivants : « Les fiches Béguin forcent l'attention, l'observation pénétrante, la réflexion ; elles donnent le sens de la fraction, du rapport, et l'on sait ce que vaut cette acquisition pour établir solidement une éducation mathématique bien comprise ».

C'est donc un outil de valeur que nos collègues qui ne le possèdent pas encore peuvent obtenir pour le prix de Fr. 5.— en s'adressant à M. Clavel, Av. des Alpes 28, Montreux.

Guilde de documentation.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ARITHMÉTIQUE ¹

Dans un article précédent ¹, nous avons cherché à définir le but de l'enseignement de l'arithmétique. Après avoir montré que ce but était double, nous avons proposé, pour l'atteindre, une méthode basée sur une connaissance aussi parfaite que possible du calcul ². Nous disions encore qu'il ne suffisait pas d'apprendre à calculer, mais que l'on doit aussi développer le raisonnement.

Dans cet article, nous allons montrer comment il est possible de développer cette faculté.

Choix de la méthode

Pour enseigner le raisonnement arithmétique, il existe au moins deux méthodes. La première, appelons-la celle du « catalogue », consiste à établir une classification aussi complète que possible des exercices et problèmes selon leur genre donc selon la manière de les résoudre. Cette systématique établie, il suffit de savoir résoudre le problème clé et de l'appliquer ensuite aveuglément ainsi qu'une recette.

La deuxième méthode prétend, autant que faire se peut, laisser de côté toute classification, raisonner les problèmes et par ce raisonnement parvenir à la solution.

La méthode du « catalogue », répandue il y a quelque cinquante ans, continue à être utilisée aujourd'hui car elle demande beaucoup moins de travail aussi bien au maître qu'aux élèves. Or, si n'importe qui peut développer sa mémoire, reconnaissons qu'il est plus difficile

¹ Voir *Educateur* No 6 p. 119.

² Cette question préoccupe aussi la Commission du Plan d'Etudes, voir *Educateur* No 38 p. 733.

de développer son raisonnement. Comme nous l'avons déjà montré, il est important de savoir raisonner, c'est pourquoi, il faut préférer la méthode du raisonnement à celle du « catalogue ». Pourtant, ne soyons pas trop absolu, une certaine systématique, qui trouve sa place dans une étude supérieure de l'arithmétique, demeure utile. Finalement, remarquons que pour classer des problèmes, il faut savoir les résoudre, et que pour les résoudre, il faut raisonner. Commençons donc par raisonner.

Utilisation de la méthode

A. Travail préliminaire.

Avant de pouvoir raisonner, les élèves doivent effectuer un travail préliminaire : la lecture du problème. On n'insistera jamais assez sur ce travail. Un énoncé de problème doit être lu attentivement. La plupart du temps, nos élèves se contentent d'une lecture hâtive. En réalité, il s'agit d'une véritable analyse de texte. Une première lecture rapide doit être faite pour saisir le sens général du problème. Par une seconde lecture, on s'attachera à comprendre parfaitement le sens des mots. Une bonne partie des erreurs de résolution provient du fait que l'enfant n'a pas réellement lu son problème. Le maître s'assurera, tout d'abord, que ses élèves comprennent parfaitement le sens de l'énoncé. Les expressions « comprendre le sens d'un problème » et « savoir le résoudre » sont souvent confuses dans l'esprit de nos élèves. Il est donc nécessaire de leur expliquer que comprendre un problème et savoir le résoudre sont deux notions totalement différentes et qu'il est possible de comprendre un exercice et de ne pas savoir le résoudre.

L'enfant ne se donne, en général, pas la peine de pénétrer le sens véritable des mots utilisés (d'où l'importance de n'employer que des mots à sa portée). Il ne faut jamais perdre de vue que l'arithmétique possède son style propre, son vocabulaire particulier. Un énoncé parfait de problème est concis, seuls les mots utiles y figurent, aussi souvent faut-il faire un effort pour saisir cette langue spéciale. C'est du reste un exercice excellent car il oblige l'élève à n'utiliser que le mot propre et à préciser sa pensée. N'oublions pas qu'un énoncé de problème ne doit contenir que ce qui est strictement nécessaire à sa résolution. L'élève doit le savoir, il faut le lui dire. Pour habituer les élèves à tirer le maximum de renseignement d'un énoncé, on peut, parfois, leur demander de composer un problème et ensuite de le résoudre. Ils se rendent ainsi compte de l'importance d'une bonne rédaction claire et précise.

Quand il est certain que ses élèves ont parfaitement compris l'énoncé du problème, qu'ils sont capables de traduire le problème en langage courant avec d'autres mots, le maître doit encore les obliger à séparer les quantités données de celles qui ne le sont pas. Il s'efforcera de présenter une analogie avec la vie courante. A ce sujet, disons qu'il nous semble inadmissible de poser des problèmes dont les nombres ne sont pas en rapport avec la vie actuelle, surtout s'il s'agit de calcul de prix d'achat, de prix de vente, de bénéfice, de surface, de capacité.

B. Résolution.

Ce travail préliminaire bien fait, la résolution, en général, est aisée, car elle ne fait plus appel qu'à la technique du calcul. Ce travail de dissection doit, au début, être dirigé par le maître. Celui-ci cherchera surtout à donner aux élèves une méthode de travail. Il n'indiquera pas la marche à suivre, à la manière d'un « schéma-recette » ; mais il obligera les élèves à trouver le bon chemin et à prendre l'habitude de bien effectuer ce travail préliminaire. Il faut insister, ne pas craindre de reprendre même si un seul élève n'a pas saisi. S'informer de ceux qui ont compris n'est pas suffisant ; le maître, par des exercices oraux, s'assurera que la difficulté surmontée laisse chacun à l'aise. Ensuite, on choisira des problèmes qui présentent une certaine analogie avec ceux traités en commun, sans jamais les prendre identiques, ceci dans le but évident d'éviter une application aveugle du raisonnement utilisé.

Plus tard, donnons à l'enfant des problèmes qui n'ont pas été expliqués. Laissons-le chercher, ne lui donnons pas la solution. On peut le mettre sur la voie (pour éviter le découragement), mais il faut lui laisser le soin de trouver lui-même le chemin à parcourir. C'est en cherchant, en se trompant et en comprenant ses erreurs que nos élèves apprendront réellement. Citons ici ce mot de Pestalozzi : « il faut laisser l'enfant se tromper », mais ajoutons, il faut lui montrer ensuite pourquoi il a commis une erreur.

Dans le même but, il peut être utile de leur poser des problèmes conduisant à une réponse absurde ; dans ce cas, leur faire trouver que la réponse est absurde est important, mais il est plus utile qu'ils trouvent pourquoi elle l'est. On peut également leur faire corriger des exercices sans la participation du maître. Une correction de celui-ci suivra toujours celle des élèves.

Cette méthode possède tous les avantages du travail individuel. Elle laisse l'enfant livré à lui-même, aux prises avec les difficultés. Il apprendra ainsi petit à petit à les surmonter et souvent nous avons remarqué des élèves, qui, au début, n'aimaient pas cette méthode, se piquer ensuite au jeu.

Les élèves résolvent donc individuellement les problèmes. On pourrait alors croire que le maître a son travail simplifié et qu'il se trouve réduit au rôle de simple contrôleur. Au contraire, il ne se contentera pas d'examiner la seule réponse, mais il passera au crible de la critique toute la résolution. Il arrive, en effet, par le jeu du hasard ou de la copie sur un voisin qu'un problème présenté donne une réponse juste, mais des calculs intermédiaires parfaitement faux. Dans ce cas, inutile de le dire, le problème doit être refait après que le maître ait fait comprendre pourquoi la résolution était fausse. Il existe là évidemment un danger, mais nous sommes certains qu'aucun maître n'adoptera une solution de facilité.

Les bons élèves parviennent plus facilement à la fin de leur problème que les élèves moyens ou mauvais. Dans ce cas, il suffira de donner d'autres exercices à ceux qui ont terminé. De cette manière, les bons élèves poursuivent leur travail et les moins doués ont toute

tranquillité pour parvenir à la fin du leur. A notre sens, cette méthode présente un gros avantage pour tous les élèves ; de la part du maître, elle exige beaucoup de travail et de patience, cependant les résultats obtenus en valent la peine.

C. Rédaction des problèmes.

Il est nécessaire d'exiger une rédaction aussi complète que possible. Ne craignons pas de longues phrases. Le fait d'écrire le raisonnement oblige l'enfant à le comprendre et à préciser sa pensée, l'habitue encore à s'exprimer clairement. De temps en temps il n'est pas mauvais d'exiger une rédaction complète du raisonnement. Ne le demandons pas pour chaque problème, mais dans la majorité des cas exigeons une phrase courte et claire justifiant le calcul qui suit. Dans le même ordre d'idée, il est bon de faire suivre chaque nombre par les unités correspondantes. Trop souvent les indications d'unité manquent car les élèves considèrent les nombres comme des grandeurs abstraites. Cette erreur se corrigera d'elle-même si l'on exige l'emploi des unités. D'autre part, leur utilisation permet des comparaisons et évite souvent des erreurs grossières.

Habituons également les élèves à chercher si la réponse obtenue est possible ou non. Souvent, en faisant appel au bon sens, l'élève peut se rendre compte si la réponse de son problème est correcte. On arrive ainsi, petit à petit, à ne plus lire des réponses du genre de celles-ci : le prix du kg de riz est de 148 fr., la surface d'un champ est de 810 mm² !

Pour terminer, disons encore ce que nous pensons du brouillon. Si celui-ci demeure utile et presque nécessaire dans certaines disciplines, en composition française par exemple, nous sommes absolument certain qu'il doit être proscrit en arithmétique. Si, à la rigueur, il se justifie avec de jeunes élèves inhabitués à écrire à l'encre, il nous semble particulièrement dangereux avec des élèves plus âgés. Apprendre à bien rédiger ses calculs, à les ordonner, à respecter certaines habitudes (marges par exemple) fait également partie des connaissances que l'on acquiert par l'étude de l'arithmétique. N'importe quel calcul doit être soigné et bien présenté. Laisser l'élève s'accoutumer au système du brouillon favorise chez lui la facilité et sa tendance naturelle au désordre. Il ne prendra pas l'habitude de mettre de l'ordre dans ses idées, il parlera comme il écrit. On répondra — nous le savons — que chaque élève peut se tromper. Dans ce cas, il n'est pas difficile de biffer proprement ce qui est faux, sans que l'ensemble perde son allure générale ordonnée. Il y a là une habitude d'ordre à donner à nos élèves que l'absence de brouillon facilite particulièrement. Du reste, si malgré tout, le travail demeure mal présenté, le maître peut très bien exiger une nouvelle rédaction.

Conclusion

L'enseignement de l'arithmétique doit d'abord viser à l'acquisition du calcul pur pour ensuite faire place progressivement, mais seulement quand la technique du calcul est sue, au raisonnement.

Nous pensons que cette méthode permet de donner à chaque élève, selon ses possibilités intellectuelles, le maximum de connaissance en arithmétique.

Le raisonnement arithmétique, avec le raisonnement géométrique, est probablement le plus complet ; il exige du temps pour être acquis parfaitement. Cette acquisition est facilitée si on peut appuyer le raisonnement sur une connaissance parfaite du calcul.

Charly Pfister.

PETITS POÈMES

Les médailles d'argiles

H. de Régnier.

LE DERNIER SOIR

*La haute lampe
Brûle sur la table, en silence,
Droite parmi les livres lus
Où ma tête s'est inclinée ;
Je n'entends plus,
Mélancolique et vigilante,
Passer et rôder par la chambre
La vieille année.*

J. Richepin.

LA NEIGE TOMBE

*Toute blanche dans la nuit brune,
La neige tombe en voletant,
O pâquerettes ! une à une,
Toutes blanches dans la nuit brune.
Qui donc là-haut plume la lune ?
O frais duvet ! Flocons flottants !
Toute blanche dans la nuit brune,
La neige tombe en voletant.*

Th. Gautier.

BRUITS D'HIVER

*Sur un ton monotone
La bise hurle et tonne
Dans le corridor noir.
C'est l'hiver ; c'est novembre
Il faut garder la chambre
Du matin jusqu'au soir.*

Marie Noël (Les chansons et les heures)

R.-L. Piachaud

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**



LAUSANNE

Au centre
de la ville

Un endroit
sympathique

Stamm SPV
et APEL

Salles
pour banquets
et sociétés

G. Esenwein



Prix les plus bas - Garantie 20 ans

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccor-
dement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1943: 77 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

1953: 193 élèves

Tél. 24 15 79

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE
DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



CARAN D'ACHE
Neocolor
N° 7000

Couleurs merveilleuses

... permettant de réaliser
des effets semblables à ceux
de la peinture à l'huile !

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.